



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 22 janvier 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	58

#### Date de convocation

**16 janvier 2025**

#### Tourisme – SPL Office de tourisme - Contrat d'objectifs 2025-2027

**N° de la délibération  
2025-013**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 22 janvier 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danièle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Michel MONTAGNE, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danièle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Jean-Louis MORIN (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Xavier AUBERT, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mmes Annie GUIBERT, Isabelle GUILLIAUMET, MM. Fabrice LORiot, Pierre MAISONNAT, Mmes Christelle MARION, Agnès OREVE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant les compétences « Promotion du tourisme » et « Développement touristique » article 4-1 et 6-2 des statuts ;

Considérant que le nouveau schéma de développement touristique validé en 2024 porte sur 3 axes et 16 actions de travail pour l'office de tourisme Ardèche Hermitage et le service tourisme de l'agglomération. Ce nouveau cadre stratégique et d'actions nécessite d'être pris en compte dans un contrat d'objectifs renouvelé avec la SPL Ardèche Hermitage sur une durée de 3 ans pour la période 2025-2027.

Considérant les trois grands axes :

- ✓ Devenir une destination touristique d'excellence, en confortant les produits « portes d'entrée » du territoire et en soutenant la structuration d'une offre complémentaire
- ✓ Mettre en œuvre une politique marketing performante, en s'appuyant sur une marque territoriale partagée
- ✓ Adapter l'organisation, les métiers et les outils d'intervention au nouveau projet touristique du territoire



Considérant que le nouveau schéma, dans la continuité du précédent, met en perspective que :

- ✓ Le territoire est précurseur en matière de dynamique digitale, avec comme stratégie de : Maintenir la position de l'OT dans le domaine du digital et des réseaux sociaux
- ✓ Les thématiques clefs identifiées sont les bonnes : autour de l'itinérance (Viarhona essentiellement), Oenotourisme-gastronomie, Sport-Nature, Vélo ; elles doivent être confortées.

Considérant que le nouveau schéma intègre des actions nouvelles :

- ✓ Développer des nouvelles offres en lien avec l'évolution des clientèles et des demandes
- ✓ Accompagner davantage les professionnels pour une meilleure valorisation des offres et des services ;
- ✓ Qualifier davantage l'offre marchande du territoire autour des démarches qualité tel que le label Accueil Vélo ;
- ✓ Mixer l'offre entre thématiques prioritaires pour favoriser l'hybridation (ex : sport gourmand – oenotourisme...)
- ✓ Incarner les aménités du territoire : paysage, patrimoine, culture, terroir... sur l'ensemble des processus d'attractivité du territoire (marque, accueil, communication...).
- ✓ Proposer une politique événementielle identitaire et ambitieuse autour de sites clefs ou de pratiques comme les sports nature,
- ✓ Faire évoluer et partager la marque touristique Ardèche Hermitage en ajoutant une dimension de localisation : la Porte d'entrée Tain l'Hermitage - Tournon / Rhône et thématiques des secteurs ardéchois et drômois,
- ✓ La mise en place de la nouvelle politique d'accueil touristique (SADI...)

Considérant que la politique de développement touristique demeure, plus que jamais, au croisement des politiques culturelle, touristique, mobilité, sportive, environnementale, d'attractivité et au cœur du projet de territoire « Horizon ».

Considérant le contrat d'objectifs 2025-2027 fixe les justes moyens humains, financiers et organisationnels pour exercer les missions portées par l'Office de Tourisme, à savoir : accueil, information, promotion, coordination, animation, observation et veille touristique.

Considérant qu'initialement le contrat a été conclu en 2022 pour une durée initiale de 5 ans, mais au regard de la nouvelle stratégie touristique validée en 2024, il est proposé de le réviser et de le renouveler en conservant l'échéance de 2027.

Considérant que pour accompagner l'office de Tourisme dans la mise en œuvre du schéma de développement touristique, les montants de la contribution de la Communauté d'Agglomération sont proposés comme suit pour les années passées et à venir :

Année	Montant de la contribution
2023	750 000 euros
2024	750 000 euros
Prévisions 2025	780 000 euros
Prévisions 2026	790 000 euros
Prévisions 2027	800 000 euros

Considérant que la contribution d'ARCHE Agglo à la SPL Ardèche Hermitage intègre le reversement de la taxe de séjour collectée, soit 270 000 euros après déduction faite de la Taxe Additionnelle Départementale. Taxe de séjour *en constante progression* : + 50% sur la période 2019-2023

Une subvention complémentaire de 15 000€ / an est prévue pour supporter les dépenses d'agencement intérieur des bureaux d'accueil – non mobilisée en 2024. L'agglomération supporte également l'infrastructure de télécommunications et SI de l'office.

Considérant le projet de contrat d'objectifs 2025-2027 ;

Considérant l'avis du bureau du 16 janvier ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le contrat d'objectifs 2025-2027 avec la SPL Office de tourisme Ardèche Hermitage tenant compte de la nouvelle stratégie validée en 2024 ;
- **APPROUVE** un montant de la subvention allouée 2025 de 780 000€ ;
- **APPROUVE** une perspective d'évolution de la subvention à hauteur de 800 000 euros en 2027.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 22 janvier 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 23/01/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo